

Compte rendu de l'Intervention d'Hélène Bricout Samedi 7 avril 2018

L'association « Chrétiens divorcés, Chemins d'Espérance » et le mouvement Reliance, se sont réunis à Paris pour le 2^{ème} anniversaire de la parution de l'Exhortation Apostolique Amoris Laetitia du pape François. Hélène Bricout participe à cet anniversaire, nous enseigne.

Le sens des sacrements

Hélène B. préfère le terme « baptisé – divorcés – remariés » car le baptême est fondamental pour désigner la personne.

Le sens du sacrement ne peut être définitif, les théologiens ont un retard car il n'y a pas une réflexion aboutie, car trop complexe.

Amoris Laetitia a 2 ans, 2 ans de travail par les exégètes qui sont plus libres sur les textes fondamentaux. Les Théologiens travaillent aussi.

Philippe Bordeyne pense que ceux qui disent que rien n'a changé sont de mauvaise foi. Les questions sacramentelles : « c'est se trouver devant une pelote emmêlée... » Il nous faut « être patient avec l'Eglise car le travail est en cours ».

Les sacrements peuvent être considérés comme une chose alors que c'est une Grâce spécifique traitée individuellement : perte totale de conscience du sacrement intégré dans une pensée du système intellectuel.

C'est comme enfermer les pratiques dans les concepts. Un sacrement a une matière (l'eau – le pain – le vin) et une forme (rituel) dans un concept analogique. On oblige **les systèmes à entrer les gens dans le concept.**

Au 21^{ème} siècle : sont introduits les mystères – l'Esprit Saint – le Renouveau biblique. L'Alliance : mystère Pascal + la médiation de l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles sont sanctifiés par Dieu en Communauté.

Avec le pape François LA REALITE EST SUPERIEURE A L'IDEE. Il nous demande d'instaurer un dialogue permanent. L'accompagnement : comment on tient compte de la réalité des personnes dans un système qui fonctionne sans, dans l'idée d'un concept ?

Les sacrements sont au service des personnes qui grandissent, exercice de vertu dans la relation à Dieu. Les sacrements sont faits pour l'homme (la femme) et font partie de la vie chrétienne inséparablement.

Pour les baptisés - divorcés – remariés on se trouve devant un blocage **car accès aux autres sacrements.** On se trouve devant un problème de défaut de perception dans la cohérence de la vie sacramentelle, vie de l'Eglise. Les outils de définition des sacrements ne sont plus adaptés.

Un certain nombre de posture apparaît : la théologie scolastique qui consiste à reconnaître la valeur mais considérée comme a-historique ou a-temporelle. C'est l'exemple type de la primauté de la réalité sur l'idée. C'est un nœud extrême de complexité qui entraîne la rigidité puis le blocage.

Le mariage – la Réconciliation – l'Eucharistie : contribuent au discernement.

Quoiqu'il arrive le divorce ne supprime pas le baptême. Deux personnes entrées dans une union stable (JP Vasco) demandent à faire la vérité sur la vie : demander pardon.

Le blocage au niveau du sacrement de mariage est dans la définition même de l'indissolubilité, comme une vision universelle, existentialiste sur le mariage.

Le Cardinal Müller dans un cadre philosophique donne la définition dans ce qu'elle a d'immuable : ne pas changer. C'est l'union du Christ et de l'Eglise : une propriété unique indivisible indépendamment de la réalité concrète vécue. Clairement l'idée est supérieure à la réalité. L'échec du mariage, le divorce : ne peuvent pas entrer dans l'avenir, sont des accidents sans conséquences. Donc le remariage équivaut à l'adultère avec persistance obstinée de péché grave, « spirituellement mort », qui empêche une nouvelle union, réclame un aveu profond de contrition de ne plus recommencer et aboutit à la séparation de la nouvelle union.

NE S'INTERESSE PAS A LA REALITE DES PERSONNES : NORME ET OBLIGATION. Le for externe : désordre.

COMMENT PENSER L'ECHEC D'UNE RELATION A DEUX ?

Dans l'évangile : le regard compatissant du Christ, accueille le sens profond de la vie des personnes, il a une attention particulière à la capacité éthique des personnes, ne la condamne pas. L'échec fait partie de la vie humaine, on doit l'intégrer dans la dimension théologique. Dans la société de performance de la personne, on arrive à l'interdit de l'échec.

L'Eglise rappelle que personne ne peut être traité dans la culture de l'échec. Le mariage sacramentel n'est jamais une garantie. C'est le seul sacrement avec l'engagement total de deux personnes, qui nécessite la conscience des difficultés à surmonter. L'alliance est un défi pour l'Eglise car devant les difficultés l'Eglise place des normes, par contamination ambiante. C'est l'engagement logique de l'alliance d'un homme et d'une femme capables de l'alliance.

Pour le Cardinal Kasper le sacrement n'est pas juridique. Il rappelle le principe fondamental : l'Eglise comme CORPS porteuse de l'Alliance. L'Alliance du Christ est inaltérable. Le divorce n'altère pas l'Alliance du Christ mort sur la croix. Il veut développer un autre aspect théologique du mariage : ESCATOLOGIQUE = ETERNEL.

Pour le pape François l'union conjugale humaine est imparfaite comme l'union du Christ à l'Eglise est divine. L'homme a toujours besoin de grandir : affermi, consolidé, réconforté par les amis.... D'où le caractère inachevé du mariage. Ce n'est que dans le Royaume que s'achève une vie humaine. Son chemin est marqué par les faiblesses, les Grâces, les chutes, les pannes, les crises.... A la différence des sacrements qui font grandir la vie chrétienne. Une relecture de sa vie met en lumière les réparations possibles : VISER LE BIEN COMMUN et n'enferme pas les personnes dans le passé, invite à la reconstruction de la personne.

LE RAPPORT ENTRE LA FOI ET LE SACREMENT

(ce qui est canonique ce qui est théologique)

- 1) Le sacrement de réconciliation : les remariés ne peuvent pas être réconciliés !
Ce qui doit être révisé !

Selon le droit canonique (915) les divorcés remariés sont bigames, infâmes : ils sont excommuniés et interdits car ils persistent avec obstination et sont en état de péché grave manifeste. On ne le dit pas mais le jugement reste !

En 1983, on remarque le temps court des événements et le temps long des mentalités. La privation de communion est une marque d'excommunication, qui marque et révèle les mentalités et le regard. Le for externe : la dimension ecclésiale avec la perspective de pénitence antique. Ce contexte de persécution porte atteinte à l'unité au corps du Christ et à l'Eglise. La communion de l'Eglise est signe et artisan de la communion ecclésiale : un seul Corps.

La pénitence s'oppose à la vie, les mœurs ou les actes contraires à la communion de l'Eglise : d'une manière définitive. **Elle est impraticable, donc faire une pénitence réitérable.**

L'unité de la Communauté est blessée : en quoi ?

La consultation du synode montre l'incompréhension des fidèles, les scandales vécus au sein de l'Eglise, l'exclusion des fidèles aux sacrements et en soi un empêchement à l'UNITE DE L'EGLISE. Etre privé publiquement est indigne de l'Union avec le Christ. Comment être toujours juste ? C'est la conséquence d'un discours abstrait. La discipline actuelle est floue. Le jugement de l'Eglise est en décalage avec la réalité de vie des personnes.

Ce qui porte atteinte : c'est le divorce, c'est là que le lien conjugal est mort, avec le péché, les fautes. L'échec d'une relation conjugale doit être reconnu comme tel, il est nécessaire d'en tenir compte dans le discernement. L'Eglise n'est pas sollicitée pour traiter les difficultés de couple alors qu'elle est formatrice pour la préparation au mariage.

Le divorce demande un travail de deuil plus ou moins long et difficile. La reconstruction personnelle est signe de Résurrection humaine et souvent spirituelle. C'est au moment où se concrétise l'expérience de la Résurrection que l'Eglise la rejette, la considère illégitime et adultère. Du point de vue canonique : adultère = relation simultanée, alors que la nouvelle union est UNIQUE **vrai consciemment** et alors que la précédente relation n'existe plus : REALITE.

L'Eglise est impuissante : pas de liberté de la REALITE. Son discours abstrait incapable de rendre compte de la REALITE des personnes. Le remariage est une faute impardonnable.

Il n'est pas possible aux personnes de bonne volonté de continuer à vivre sans sacrement : ce n'est plus praticable !

Le sacrement de Réconciliation : dynamise la vie baptismale ! Que devient une vie chrétienne, en chemin vers le Royaume, sans le secours des sacrements ? C'est une contradiction avec LA MISERICORDE DIVINE.

LE DISCERNEMENT : quel discernement ? dans le for interne, le discernement (paragraphe 300 et 305) conduit à la distinction entre situation objective irrégulière Il n'est plus possible de

La situation de leur responsabilité dans l'échec du mariage, déterminée par le discernement, permet de découvrir comment chacun n'est pas principalement responsable.

Ce discernement va permettre une relation d'apaisement, une recherche de vie, de bonheur : c'est un véritable chemin de foi QUI DEMANDE L'AIDE DE L'EGLISE.

Comment ? Par un chemin d'accès aux sacrements, pour être disciple du Christ.

Le discernement des dons et charismes que l'Esprit Saint déverse en eux. La communion n'est pas réservée à une élite, l'intégration dans l'Eglise par le baptême.

2) La théologie du sacrement Eucharistie.

La Communion-Eucharistie exprime et réalise UNITE ET CHARITE. La communion ecclésiale par son refus (for externe) porte atteinte à l'Unité de l'Eglise, à l'Unité de la Communion.

L'Eucharistie est NOURRITURE pour la route, nourriture spirituelle qui fait avancer. TOUS LES SACREMENTS ATTRIBUENT UNE GRACE. Personne ne devrait être laissé de côté d'un chemin de discernement et d'intégration.

DISCERNER LE CORPS : St Paul, 1 Cor « celui qui mange et boit le Corps et le Sang sans être digne » personne ne peut plus communier ! Quand certains ne mangent plus, d'autres sont ivres = ce n'est pas l'UNITE !

UN CHEMIN REELEMENT PARCOURU DEVRAIT CONDUIRE AUX DISPOSITIONS QUI PERMETTENT DE RECEVOIR LES SACREMENTS.

AFIN DE DECOUVRIR LA HAUTEUR, LA LARGEUR ET LA PROFONDEUR DE L'AMOUR DE DIEU.

Le projet des théologiens est de faire rentrer les actes de l'Eglise qui font cheminer les baptisés vers le Salut. Dans le concept, le contrat a remplacé l'Alliance et le juridique a remplacé le canonique. C'est la logique des conséquences de concept.

La tâche des théologiens est de rendre accessible l'évangile aux fidèles. On peut faire une analogie entre l'union du couple, image imparfaite, jamais à la hauteur et l'union du Christ et l'Eglise, figure originale. L'échec du couple humain empêche-t-il l'union du Christ et de l'Eglise ? Ce n'est pas une contradiction, cette logique ne peut plus fonctionner aujourd'hui.

DANS LE DISCERNEMENT : quelle est la place pour les communautés, que l'on accorde à la Parole de Dieu . LES COMMUNAUTES ONT AUSSI BESOIN DE CONVERSION.